



Contrats Territoriaux des Couze Chambon Amont & Couze Pavin

Bulletin d'information du volet agricole n°7 - Avril 2018

Sommaire

- La gestion des effluents analysée.
- Cartographie des points d'eau.
- Volet non agricole .
- Info rencontre sur l'ambroisie.
- Info MAEC.
- Couverts agronomiques et faunistiques.
- Eau et agriculture.
- Dates à retenir.

Contacts

Animateur du volet agricole du Contrat Territorial
des Couze Chambon Amont et Couze Pavin

Animateur du Territoire Artense Cézallier Sancy
Joël Leduc | 04 73 79 58 72

Animateur du Territoire Limagne Sud
Olivier Lastiolas | 04 73 71 62 15

Elus Chambre responsables des Territoires
Limagne Sud et Artense Cézallier Sancy

Gérard Landry
Michelle Bafoil

Elu Chambre responsable du suivi des Contrats Territoriaux
Daniel Condat

Contacts sur les territoires des bassins versants des Couzes

contacts		Nom	tel fixe	tel portable	mail
SIAV	couze Pavin	Etienne Challet	04 73 88 50 41	06 76 43 63 12	anim.ct-siav@orange.fr
	couze Chambon	Jean-Michel Chapat		06 72 01 38 65	tr.ct-siav@orange.fr
comcom Massif du Sancy		Jean Marc Nadal	04 73 65 24 48		jm.nadal@cc-massifdusancy.fr
Chambre Agriculture	responsable CT	Arnaud Mullié	04 73 44 45 76	06 42 41 83 93	a.mullie@puy-de-dome.chambagri.fr
	animateur CT couzes	Joël Leduc	04 73 79 58 72	06 30 00 95 96	j.leduc@puy-de-dome.chambagri.fr
DDT	police de l'eau	Catherine Szezurek	04 73 42 16 46		catherine.szezurek@puy-de-dome.gouv.fr
	suivi dossiers	Daniel Garmy	04 73 42 14 14		daniel.garmy@puy-de-dome.gouv.fr
(Onema) AFB	surveillance milieux aquatiques	Cyrille Demichelis	04 73 90 26 26		cyrille.demichelis@afbiodiversite.fr
LPO	biodiversité	Sabine Boursange	04 73 36 39 79		sabine.boursange@lpo.fr
Conseil Départemental	financements	Marine Montmagnon	04 73 42 20 20		MARINE.MONTMAGNON@puy-de-dome.fr
Fredon	environnement	Christophe Bras	04 73 42 14 63		christophe.bras@fredon-auvergne.fr
	ambroisie	Pascale Tarrade		06 51 55 25 19	pascale.tarrade@fredon-auvergne.fr
PNRVA	biodiversité	Elodie Mardiné	04 73 65 64 00		emardine@parcdesvolcans.fr
CEN Auvergne	biodiversité	Stéphane Cordonnier	04 73 63 18 27		contact@cen-auvergne.fr
SAGE Allier Aval	politique de l'eau	Lucile Mazeau	04 73 27 60 45		Lucile.mazeau@eptb-loire.fr
Fédération pêche 63		François Desmolles	04 73 92 56 29		f.desmolles@peche63.com
Mission Haies		Sylvie Monier	04 73 96 51 88		missionhaiesauvergne.urfa@foretpriveefrancaise.com

La gestion des effluents du bassin versant de la Couze Pavin analysée

Une analyse de la gestion des effluents d'élevage a été menée en 2016 sur le territoire du Contrat Territorial de la Couze Pavin.

Cette étude a conduit à l'élaboration d'une plaquette synthétique réalisée en 2017 et disponible sur demande.

Conduite sur un échantillon de 24 exploitations (2/3 d'exploitations en bovin lait et 1/3 en bovin allaitant), soit 10% des structures du territoire, les principaux enseignements retirés sont les suivants :

- **63% des effluents produits** sont des effluents liquides (lisiers et purins),
- Les **temps de stockage moyens des effluents avant épandage sont faibles** (3.2 à 3.8 mois) pour les longs hivers de la zone,
- **71% des exploitations** sont amenées à pratiquer l'épandage en période hivernale,

- Les **bilans sur l'azote et le phosphore organiques sont équilibrés** sur l'ensemble des SAU des exploitations,
- A l'échelle des conduites de prairies, **on note un excès de fertilisation azotée sur les prairies peu productives** (pâturage seule) et un déficit sur les prairies les plus productives (fauche, enrubannage, ensilage),
- La part des prairies fauchées **est majoritairement supérieure ou égale à 50%** des surfaces en prairies,
- Les **doses d'effluents apportées apparaissent satisfaisantes** et non excessives, de l'ordre de 20 m3 de lisier/ha et 17 t de fumier/ha.



La gestion du stockage des effluents constitue l'enjeu majeur de la zone. Des solutions, tel que la couverture des fosses ou le traitement des effluents peu chargés, constituent des pistes d'amélioration. Des fiches synthétiques ont été élaborées et peuvent vous aider dans vos réflexions.

Info visite de terrain cartographie des points d'eau à l'automne 2018

De la même manière qu'ont été organisées en 2016 des visites de terrain pour définir les cours d'eau, la DDT organise depuis début février de nouvelles visites de terrain sur l'ensemble de la Limagne.

L'objectif est aujourd'hui d'identifier les points d'eau en lien avec l'application de distances de respect lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Ce travail aboutira fin 2018 à l'établissement d'une cartographie des points d'eau qui servira de base.

Outre les cours, plans d'eau, canaux et biefs, la notion de point d'eau inclut les « fossés avec écoulement ».

Le travail de terrain réside donc à inventorier ces fossés avec écoulement. Les visites sont conduites par la DDT de la même manière qu'en 2016, en collaboration avec des acteurs multi-horizons présents sur le terrain (Chambre, syndicats agricoles, agriculteurs locaux, élus, DDT, AFB, techniciens pêche.....). Le classement intervient suite à observation, concertation et accord partagé.

Les visites sur le secteur aval de la Couze Pavin sont prévues à l'automne, les 2 et 8 octobre.

Contact

Arnaud MULLIE | 04 73 44 45 76

Volet non agricole | Projet du marais salé de St Nectaire

Le village de Saint-Nectaire est connu pour ses nombreuses sources de compositions différentes que la commune souhaite protéger et mettre en valeur.

Or, les sources de la cité thermale constituent aussi la base d'un milieu exceptionnel, le « Pré salé intérieur » ou Marais salé, dans lequel une végétation adaptée à la salinité très élevée de ces résurgences se développe.

Dans le cadre du Contrat territorial de la Couze Chambon amont



et en collaboration avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy, les structures **co-gestionnaires du site et un large panel d'acteurs locaux de l'eau, la commune de Saint-Nectaire s'est engagée dans un projet ambitieux.**

Ce projet a pour ambition la restauration d'une partie du marais salé remblayé dans les années 70, situé à proximité du Thermadore dans le but de recréer un milieu extrêmement menacé et vulnérable (environ 11 ha en Auvergne) tout comme les espèces végétales qu'il abrite.

De plus, afin de profiter de la situation « urbaine » du projet, une mise en valeur innovante du site permettra sa préservation à long terme et la sensibilisation du grand public.

Contact

Etienne CHALLET | 06 76 43 63 12
Animateur général des contrats Couzes

I

Info rencontre sur l'ambroisie

L'ambroisie, plante dangereuse et envahissante, se retrouve en zone d'élevage (bords de parcelles, autour des bâtiments et des lieux de stockage) à des altitudes assez élevées et en zone de cultures.

L'ambroisie est une plante réglementée par arrêté préfectoral dans le Puy de Dôme (arrêté n° 12/01525 du 11/07/2012) et ainsi elle doit être détruite. Il est important de savoir la reconnaître dès le stade plantule pour pouvoir lutter contre son développement le plus efficacement possible.

Vous avez des doutes sur vos parcelles ou votre commune !

Rendez-vous le vendredi 25 mai à 14h à Saint Nectaire (maison du tourisme) pour connaître la réglementation, les moyens de lutte et apprendre à la reconnaître (visite de site infesté).



Contact

Etienne CHALLET | 06 76 43 63 12
Animateur général des contrats Couzes

Joël LEDUC | 04 73 79 58 72
Animateur du volet agricole

Info MAEC pour les contractants de MAEC sur les PAEC

Couze Pavin et Couze Chambon Amont

Certains d'entre vous ont contractualisé des MAEC (Mesures Agro-Environnementales Climatiques) en 2017.

Nous vous proposons de vous recevoir lors d'une réunion afin de vérifier notamment la manière avec laquelle vous remplissez les fiches d'enregistrement des pratiques réalisées sur les parcelles que vous avez engagées.

Le principe est de vous rappeler les règles à respecter et de vous montrer la marche à suivre en cas d'oubli.

La réunion aura lieu le mercredi 02 mai de 10h à 12h30 en mairie de St-Diéry.

Couverts agronomiques et faunistiques

Dans le cadre du programme Agrifaune, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme, vous proposent des mélanges couverts faunistiques à implanter entre vos récoltes 2018 et avant vos cultures de printemps 2019.

Une surface importante de couverts faunistiques a été semée l'année dernière. L'action est donc reconduite en 2018 à savoir que la Fédération Départementale des Chasseurs 63 et les sociétés de chasse prennent toujours en charge 70% du montant total de vos semences.

Il ne vous reste donc plus que 30% à votre charge et tous les agriculteurs ont accès à ces mélanges.

Les conditions à respecter sont similaires au cahier des charges zone vulnérable : semis au plus tard le 1^{er} septembre et destruction à partir du 15 octobre (seule la date de destruction ne peut être anticipée avant le 15/10).

Vous trouverez tous les documents et informations nécessaires dans notre bulletin Chambre du mois de mai et sur notre site internet.

Si vous êtes intéressés, les pièces à retourner par courrier **au plus tard le 15 juillet** sont :

- Contrat + Bon de Commande complétés et signés par vous-même et par le détenteur du droit de chasse.
- Un RIB.
- Votre règlement par chèque (à l'ordre d'Astéria)

Documents à retourner à :

Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
M. Pascal CREGU – Site de Marmilhat
26, Rue Aimé Rudel – BP 97 – 63370 Lempdes



Eau et agriculture

Une rencontre sur le thème de l'eau dans les parcelles a été organisée le 22 Mars dernier sur l'exploitation de Frédéric Chassard à St-Diéry.



La DDT et la fédération de la pêche sont ainsi intervenus auprès de 9 agriculteurs présents définissant le cours d'eau et son environnement ainsi que les règles d'entretien à adopter : distinction entre cours d'eau et fossés, interventions possibles et démarches à mener dans les deux cas, entretiens des bords de rives, etc..., autant de sujets débattus sur le terrain.

Dates à retenir

➤ **Journée technique sur la gestion de l'eau et de la ripisylve** (cours d'eau, fossés, travaux possibles, réglementation, etc...)
Judi 17 mai 2018 | Bagnols
Romain GUILLORET | 04 73 65 92 69
06 42 41 36 39

➤ **Journée technique sur les couvertures de fossés**
Mardi 22 mai 2018 | St Genès Champespe
Romain GUILLORET | 04 73 65 92 69
06 42 41 36 39

➤ **Journée Agriculture de conservation**
Mardi 12 juin 2018 | Plauzat Chez Bruno Jallut (EARL Jallut)
Yoann GINESTIERE 06 30 00 27 00

Retrouvez plus d'informations sur ces journées dans les prochains journaux Chambre et sur le site internet : www.chambre-agri63.com